Mise en place du parcours Maladie Rénale Chronique (MRC) au CHU de Rennes

David Naveiro, Aurélie Mouginot, Sandra Paturel, Céline Guillotin, Sylvana Bigot, Karen Bouhallier, Cécile Vigneau, Aurélie Lavergne
Service de Néphrologie CHU de Rennes.

Introduction

La maladie rénale chronique (MRC) aux stades 4 et 5 fait l'objet d'une **rémunération forfaitaire**[1] depuis octobre 2019, dans l'objectif d'améliorer le suivi et l'accompagnement des patients en vue de lutter contre la progression de la maladie et la survenue des complications.

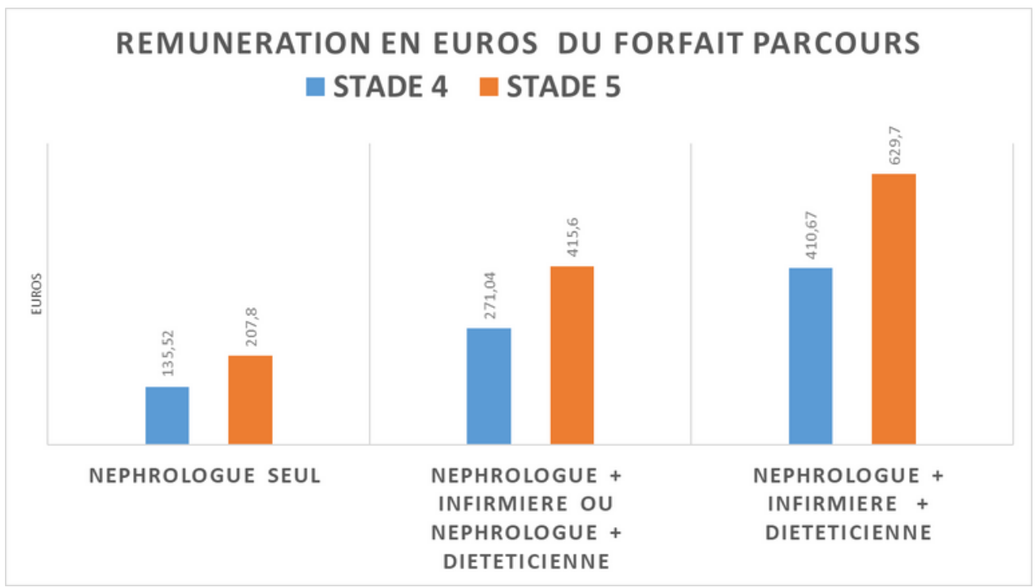

A Rennes, dès 2017, le recueil patients stade 4/5 a été réalisé grâce au Technicien d'Etude Clinique (TEC) financé initialement sur crédits de recherches (ARS[2]-Bretagne et ABM[3]).

Méthodes

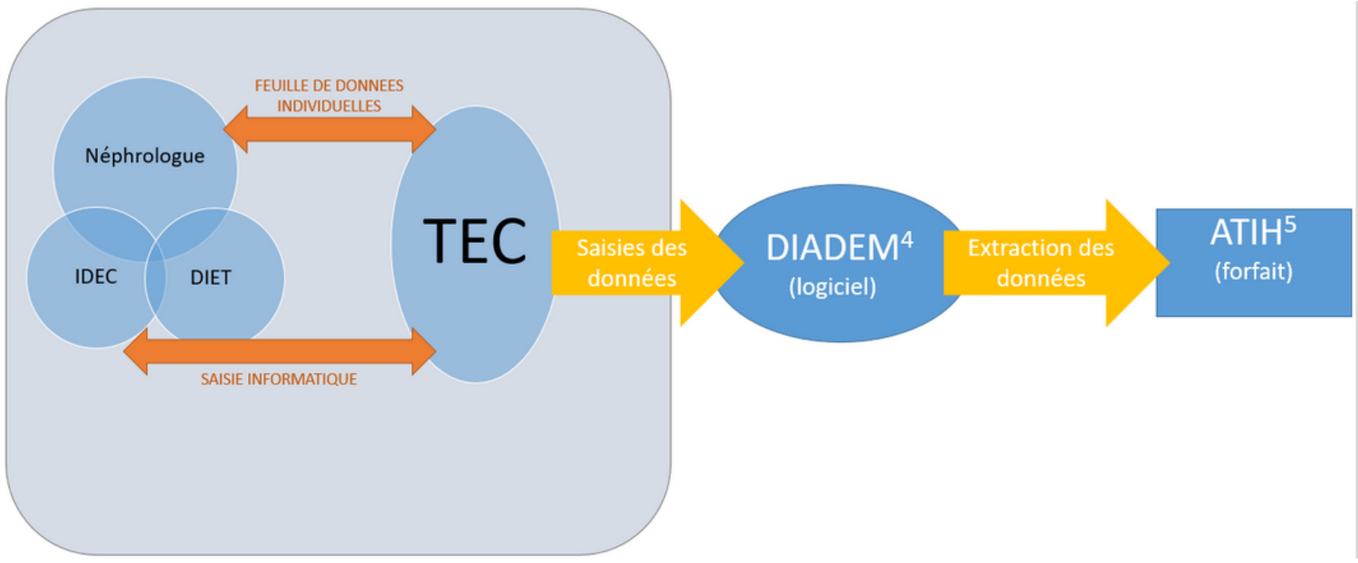

Tous les 6 mois pour les stades 4, et 3 mois pour les stades 5, le TEC prépare des fiches à remplir par le néphrologue (données cliniques, socioéconomiques, biologiques). Elles sont nécessaires pour l'ATIH et harmonisées avec des données REIN[6]. Il en effectue ensuite la saisie via DIADEM, les extrait et les transfère à l'ATIH deux fois par an, ce qui génère le forfait.

Résultats

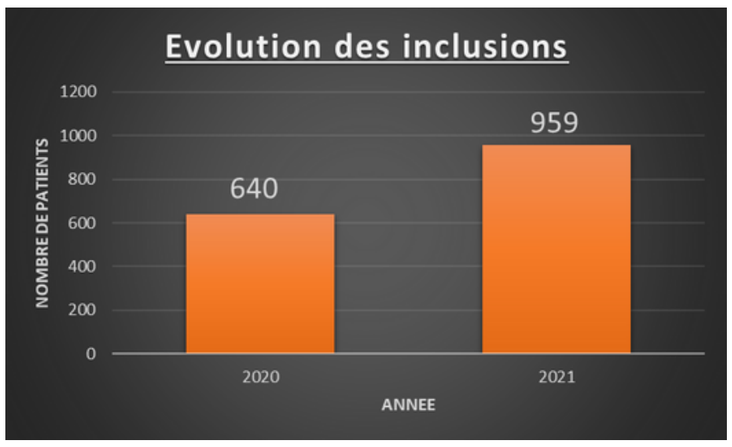

Dès 2020, malgré la pandémie,
640 patients ont intégré le parcours, **959** en 2021.
Au 1er septembre 2022, **186 patients** ont pu bénéficier d'un parcours complet

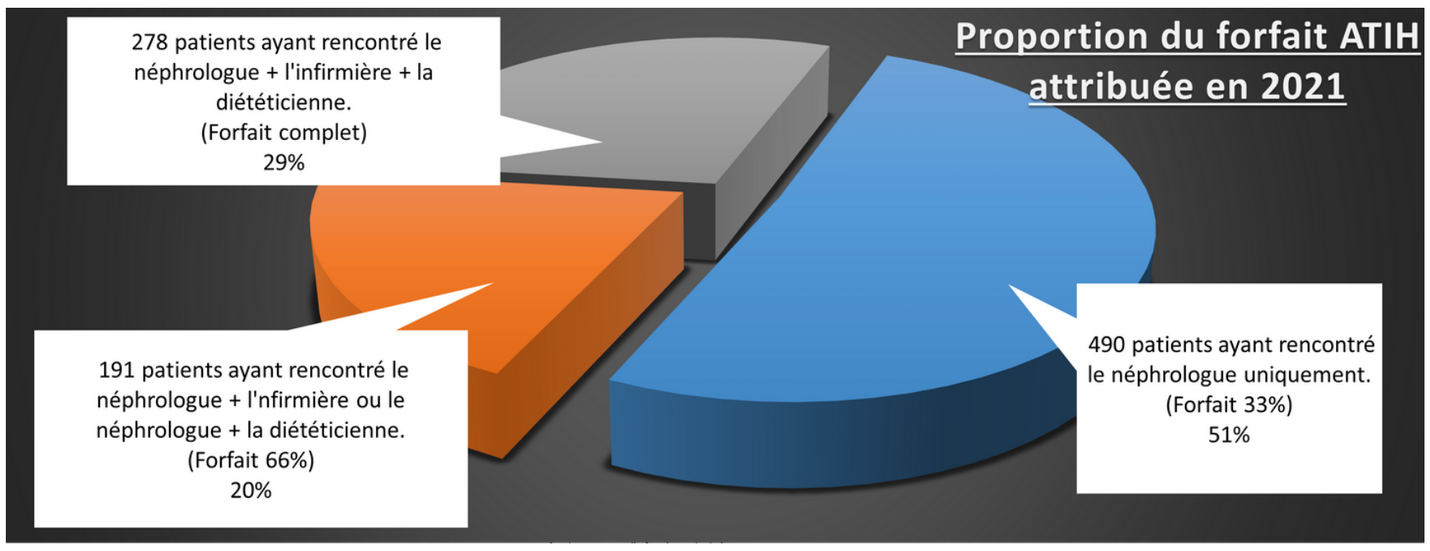

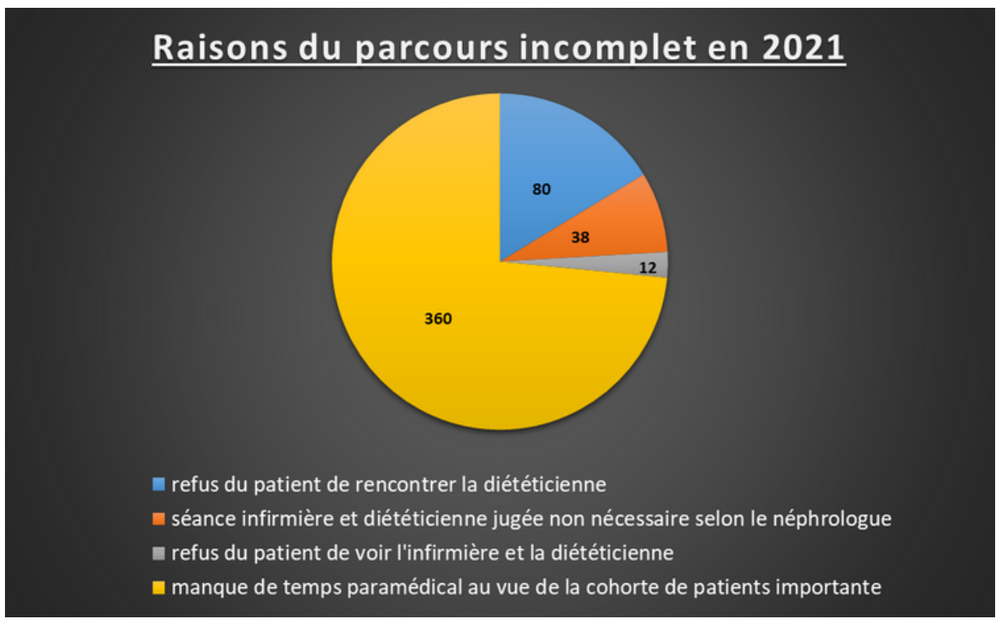

Les patients expriment tous une satisfaction de cette prise en charge pluri professionnelle.

Discussion

Temps de travail en Equivalent Temps Plein (ETP)	Préconisations SFNDT[7]		CHU Rennes Cohorte = 1000 patients	
	Pour 220 patients	Pour 1000 patients	Octobre 2019	2022
TEC	0.25 à 0.5	1	0.5	1
IDE	0.5	2.3	1	2
Diététicienne	0.33	1.5	0	1
Psychologue	0.16	0.7	0	0
Assistante sociale	Non défini	Non défini	0	0

36% des patients n'ont pas pu bénéficier du parcours complet par manque de temps des différents intervenants paramédicaux.
L'article 4 de l'arrêté de 2021[1] précise que la composition de l'équipe peut être **complétée au besoin, par une psychologue, une assistante sociale, des séances d'activité physique adaptée...**

Conclusion

La mise en place du parcours MRC comme défini par décret est nécessaire pour le remboursement via l'ATIH mais **nécessite des moyens humains** et une mise en place structurée. Au CHU de Rennes, les moyens ont rapidement été débloqués. Cela reste **difficile d'inclure tous les patients par manque de temps médical, paramédical** ou refus du patient. Le temps TEC est indispensable pour identifier les patients concernés et pour remonter exhaustivement les données dans les délais imposés par l'ATIH. Le logiciel DIADEM facilite le recueil et la remontée d'informations.

[1] Arrêté du 5 mai 2021 modifiant l'arrêté du 25 septembre 2019 relatif aux forfaits alloués aux établissements de santé dans le cadre de la prise en charge de patients atteints de maladie rénale chronique en application de l'article L. 162-22-6-2 du code de la sécurité sociale
[2] Agence Régionale de Santé
[3] Agence de BioMédecine
[4] DIAlyse Données Épidémiologiques et Médicales
[5] Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation
[6] Réseau Epidémiologique et Informatique en Néphrologie
[7] Société Francophone de Néphrologie, Dialyse et Transplantation